

Locataire porte plainte contre propriétaire pour voie de fait

Par **Proprimort**, le **13/04/2015** à **11:13**

Bonjour à tous et merci de prêter attention à ce post.

J'ai loué un appartement acheté à crédit à un locataire en 11/2012. Les problèmes ont commencé dès le mois de décembre 2012 : Premier retard de loyer. Les mois se sont enchainés (2 mois de retard, puis 4 mois de retard, puis impayé total)

J'ai entamé une procédure en décembre 2013 pour finalement obtenir une réponse janvier 2015: l'expulsion.

Celle-ci a été signifié à mes locataires fin janvier pour un départ prévue fin mars. Depuis la mi-mars, j'essaye de prendre contact avec eux par mail / téléphone et tentative de visite à l'appartement. Aucune réponse. Leurs véhicules ne bougent pas. Après "enquêtes" auprès des voisins, ceux-ci m'informent qu'ils n'ont pas vu les locataires depuis plusieurs semaines et que même auparavant, il n'était que très peu à l'appartement. Selon les dires des locataires, il passerait beaucoup de temps en Algérie car ils auraient une société de batiement la bas.

Le WE dernier, excédé par la lenteur de la loi française, les 15000€ de découverts bancaires et mon inscription au fichier banque de France, je fait appel à un serrurier pour ouvrir la porte. Voyant qu'il restait des meubles dans l'appartement, je ne rentre pas et lui demande de changer la serrure.

Ce matin, j'apprend par l'huissier de justice que mon locataire allait (par l'intermédiaire de son avocat) porté plainte pour voie de fait.

Je précise que mon locataire, sa femme et son fils sont toujours en Algérie et que je ne m'oppose pas à la remise des clés.

Qu'est ce que je risque réellement ? pas en théorie.

PS: inutile de me dire que je n'avais pas le droit et que je suis un méchant et cruel bailleur (je le sais déjà)